



Association des Juristes  
Français et Allemands



Regards croisés France Allemagne : améliorer le droit ici en s'inspirant du droit là-bas

L'AFJA et le METI vous invitent à un petit-déjeuner de travail sur le thème :

## **La transmission des entreprises familiales : décryptage et transposabilité du modèle allemand**

Le vendredi 25 mai, de 8h30 à 9h45, à **l'Espace Hamelin**, 17, rue de l'Amiral Hamelin – 75116  
Paris

autour de :

**Me Arno Maier-Bridou**, avocat aux barreaux de Francfort et Paris

Le gouvernement a fait le choix de mettre la transmission de l'entreprise au cœur du projet de loi PACTE, qui sera prochainement présenté en Conseil des ministres, avec un double objectif : d'une part, fixer les centres de décision sur notre territoire en assurant la pérennité des blocs actionnariaux ; d'autre part, accélérer le renouvellement générationnel au sein de la direction des entreprises.

Il s'agit bien d'un enjeu stratégique pour les pouvoirs publics pour les années à venir, notamment pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) : une ETI sur deux sera amenée à se transmettre dans les dix ans et 1,5 million d'emplois sont concernés. Or, la France accuse un retard significatif en la matière, notamment par rapport à l'Allemagne : le taux de transmission intrafamiliale n'est que de 17 % dans l'Hexagone, contre 56 % outre-Rhin.

Certes, une première étape décisive a été franchie avec la loi de finances 2018, avec la combinaison du remplacement de l'ISF par l'IFI, d'une part, et la mise en place de la *flat tax* à 30 % pour réduire la facture des transmissions, d'autre part. Ces mesures suffiront-elles à accélérer les transmissions intrafamiliales en France ? Comment améliorer le cadre juridique français pour encourager cette dynamique ? En quoi le modèle allemand peut-il servir de référence ? Quelles sont les bonnes pratiques qui peuvent être transposées ? Quels sont les écueils à éviter ?

**Les inscriptions sont à effectuer par courrier électronique à l'adresse suivante :  
c.garnier@m-eti.fr**

**Présentation des intervenants au petit-déjeuner débat du 25 mai 2018 coorganisé par le  
METI et l'AJFA sur le thème :**

**« La transmission des entreprises familiales : décryptage et transposabilité du modèle  
allemand ».**

---



**Arno Maier-Bridou** est Rechtsanwalt au barreau de Francfort et avocat au barreau de Paris, avocat spécialiste (Fachanwalt) en droit commercial, en droit des sociétés et en droit du travail allemands. Il travaille plus particulièrement sur la rédaction et la négociation de contrats d'affaires internationaux et la représentation d'investisseurs étrangers lors de la prise de participations dans des sociétés allemandes.

Il a fait ses études de droit aux Universités de Heidelberg et de Cornell (Ithaca, New York). Il est titulaire d'un doctorat de l'Université de Heidelberg avec une thèse en droit des sociétés germano-américain. Il a commencé sa carrière à Paris où il a exercé pendant quatre ans. Arno Maier-Bridou a ensuite été associé dans plusieurs cabinets d'affaires franco-allemands à Francfort, avant de rejoindre le cabinet avocato à Francfort en 2015. Il est secrétaire général de la DFJ, l'association jumelle allemande de l'Association des juristes français et allemands (AJFA).

---



**Jean-François Bohnert** est procureur général près la Cour d'appel de Reims, après avoir exercé les fonctions de procureur de la République à Rouen. Spécialiste en droit pénal et procédure pénale, diplômé de l'École nationale de la Magistrature, il est titulaire d'une maîtrise en droit et d'un certificat de terminologie juridique en langue allemande.

Outre son parcours national de magistrat du parquet, il a exercé pendant près de 10 ans des responsabilités judiciaires au plan européen : d'abord comme magistrat de liaison français en Allemagne, à Bonn puis à Berlin (1998/2003), en poste au ministère fédéral de la justice allemand et à l'ambassade de France, puis comme adjoint du représentant de la France auprès d'EUROJUST à La Haye (2003/2007).

Il préside depuis 2002 l'Association des juristes français et allemands (AJFA).

---



**Philippe Baschet** est expert-comptable et commissaire aux comptes, associé du cabinet GVA depuis 2006 après y avoir exercé des missions de conseil en organisation comptable et financière auprès de dirigeants de PME pendant six années dans un autre cabinet. Il intervient en particulier dans l'élaboration de business plans, plans de financement, tableaux de bord et réalise des audits organisationnels, des audits légaux et contractuels de PME PMI ainsi que des évaluations de sociétés. Il accompagne également les dirigeants dans la décision et le processus de transmission d'entreprise.

Philippe Baschet est responsable de la direction technique expertise au sein du groupe GVA et membre du comité directeur du groupement national DIFFERENCE.



**Frédéric Henner** est notaire dans le Val d'Oise, membre fondateur du groupe NOTACONSEILS, titulaire de trois études situées à Eragny, Ermont et Sarcelles.

Il a ainsi orienté ses études vers la fiscalité, le droit des affaires et l'Europe, en obtenant un Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise et un Magistère de Juriste d'Affaires Franco-Allemand délivré par l'université de Sarrebruck et de Strasbourg. Frédéric Henner est membre de l'AJFA.

Son parcours atypique constitue un véritable atout pour l'Etude. Il y est plus particulièrement orienté vers trois activités : le droit de l'entreprise, les investisseurs institutionnels et le développement de la clientèle étrangère.

Ses compétences linguistiques, sa connaissance de la culture d'autres pays constituent une richesse pour l'activité spécifique qu'est la transmission d'entreprise et l'investissement immobilier, pouvant faire intervenir à la fois clients et banques étrangers, cabinets d'avocats et études notariales.

---